

Philippe DELEBECQUE

Gigantisme et Transport de Passagers

Philippe Delebecque, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris-I)

1. Titanic, Lamoricière, Champollion, Free of Herald Entreprise, Estonia, ...

Comment le droit maritime appréhende-t-il les événements majeurs ?

Les modèles du droit aérien (C. av. civ. art. L. 142-1) et du droit terrestre (régimes spéciaux et fonds d'indemnisation)

2. Les règles applicables

Droit de la responsabilité civile ; Droit maritime (L. 1966 / Convention d'Athènes)

Droit des assurances (assurances directes et assurances responsabilité)

Droit communautaire :

Règlement Rome 1 sur la loi applicable aux obligations contractuelles

Règlement Bruxelles 1 sur la compétence des tribunaux

Règlement relatif à la responsabilité des transporteurs de passagers par mer (avr. 2009)

Droit des catastrophes ?

I. De nouveaux préjudices ?

Les dommages de masse

Les préjudices liés aux catastrophes : Préjudices post traumatiques ; angoisses ; préjudices médiatiques, ...

II. De nouvelles responsabilités et de nouvelles indemnisations ?

Conditions d'intervention des responsables potentiels (transporteurs et chantiers)

et de leurs assureurs

Accompagnement des victimes dans le règlement amiable : dommages corporels

dommages matériels

Offres d'indemnisation et transaction

III. De nouvelles procédures ?

Les insuffisances du droit positif : connexité ; action des associations ; représentation conjointe

Les évolutions envisageables : une action en responsabilité civile adaptée aux dommages de masse

Mise en œuvre de l'action ; déroulement de l'action ; efficacité de l'action (preuves)

